

N° 22/DEC/243

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE CRÉATIONS
THÉÂTRALES D'UN SPECTACLE INTITULÉ « LAZZI », LE 27 JANVIER 2023
À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LE CENTRE INTERNATIONAL DE CRÉATIONS THÉÂTRALES ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle LAZZI par LE CENTRE INTERNATIONAL DE CRÉATIONS THÉÂTRALES le vendredi 27 janvier 2023 à 20 heures 30 à la salle Gérard Philippe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire LE CENTRE INTERNATIONAL DE CRÉATIONS THÉÂTRALES, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 8 440 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 28 novembre 2022.


Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le - 2 DEC. 2022
Et de la publication le - 2 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS